

Bulletin Municipal

Cléry-en-Vexin



**Cinéma en plein air
au cœur du village**



Janvier 2022



/L'édito du Maire

Madame, Monsieur,
Chers concitoyens,

Une année s'achève, et j'aurais espéré revenir très vite à une année normale, mais il n'en a rien été, nous sommes toujours impactés par ce COVID. Gardons les gestes barrières, restons vigilants pour arriver à le combattre et s'en débarrasser au plus tôt.

Durant l'année, nous avons réalisé l'enfouissement des réseaux électriques pour les particuliers, de l'éclairage public et de la fibre optique dans la rue du Calvaire, rue du Bâtiment et chemin des Glaises.

Dans le cadre du plan de relance, le Conseil Départemental du Val d'Oise a porté le financement de la réfection de nos voiries communales au taux, très intéressant, de 49 %. C'est pourquoi, nous avons décidé, avec l'équipe municipale, le lancement d'un programme de travaux pour le renouvellement de la couche de roulement de la rue du Bâtiment et de la rue du Logis, ainsi que le gravillonnage multicouches de la ruelle de l'école et du parvis de l'église.

Pour 2022, il est prévu la rénovation du réseau d'assainissement collectif de la rue de la fontaine d'Ascot par le SIARP (syndicat intercommunal qui gère l'assainissement et la station d'épuration) suivi de la réfection de l'enrobé de cette rue. Nous gardons à l'esprit le lancement d'un diagnostic sur notre église pour son maintien en bon état.

Trop souvent je suis interpellé pour de la gêne entre voisins (voitures gênantes, cloche de l'église, chant du coq, déjections canines, poubelles restant sur le trottoir...). Tout cela pourrait être évité si nous avions un respect mutuel les uns envers les autres. Il suffit parfois d'un petit rien pour changer nos habitudes et vivre en harmonie. Je demande un effort à chacun, pour profiter d'une vie agréable dans notre village paisible.

Simplement, mais du fond du cœur, je remercie les employés de notre commune pour le travail accompli tous les jours. Je remercie aussi tous les bénévoles (CFFR, Téléthon, commune, association cantine...) qui organisent des activités en cette période où les rassemblements ne sont pas évidents. Je salue leurs compétences humaines qui permettent aux Clérysiens de vivre des instants de convivialité. Je rappellerais que notre plaisir, c'est votre participation qui encourage leur dévouement.

Je ne voudrais pas terminer ces quelques mots sans vous souhaiter, avec toute l'équipe du conseil municipal, nos vœux sincères et chaleureux de belle et bonne année 2022.

Bien amicalement,

Retrouvez toutes les infos en ligne sur :

www.clery-en-vexin.fr



René PANNIER
Maire de Cléry-en-Vexin

Budget et finances

>>> Retour sur le budget 2020

Le budget communal prévoit et autorise les recettes et les dépenses, il est composé de deux sections : fonctionnement et investissement.

Le fonctionnement

Cette section regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité :

- Charges de gestion courante (eau, électricité, gaz, carburant, téléphone, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance,...)
- Salaires du personnel
- Subventions aux associations et contributions aux organes intercommunaux

Les recettes proviennent majoritairement :

- des impôts et taxes, des droits de mutation et de la compensation versée par la communauté de communes sur la cotisation foncière des entreprises
- des participations versées par l'État, des sommes encaissées au titre des locations (logements communaux, salle du Préau, locations de bâtiments et de terrains)
- des subventions et aides financières de la Région, du Conseil Départemental, de la Préfecture, du PNR, ...

>>>

La capacité à investir de la commune dépend de la maîtrise des dépenses de fonctionnement ou de l'augmentation des recettes.

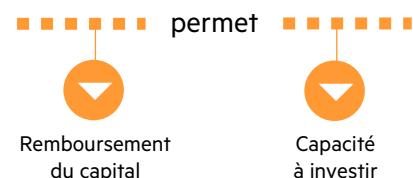
RECETTES
DE FONCTIONNEMENT
319 567,80 €



DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT
258 309,66 €



EXCÉDENT
DE FONCTIONNEMENT
61 258,14 € épargne brute



Principales dépenses de fonctionnement 2020

| | |
|-------------|--|
| 40 % | Charges de personnel et indemnités des élus |
| 23 % | Charges générales (énergie, fournitures, assurances, ...) |
| 6 % | Virement à la section Investissement |
| 25 % | Autres charges (subventions aux associations et contributions aux organismes intercommunaux) |
| 14 % | Divers (charges exceptionnelles et atténuations de produits) |

Principales recettes de fonctionnement 2020

| | |
|----------------|--|
| 48 % | Impôts et taxes |
| 15 % | Dotations et participations (État, CCVC, ...) |
| 12 % | Excédent reporté |
| 0,57 % | Produits des services (garderie) |
| 6 % | Locations (bâtiments, logements, Salle du Préau, terrain, ...) |
| 18,43 % | Divers |

Budget et finances

>>> L'investissement

La section d'investissement comprend les opérations en capital qui ont pour effet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses concernées par la section d'investissement sont :

- Les projets de construction et les travaux neufs
- Les grosses réparations
- Les aménagements et travaux d'infrastructure
- Les achats de terrains, de mobilier et matériel durables
- Le remboursement des emprunts

TOTAL DES DÉPENSES : 180 295,16 € (Compte administratif 2020)

Les recettes d'investissement

- Les subventions d'investissement,
- Les ventes de terrains et de bâtiments
- Les emprunts,
- Les reversements du fonds de compensation de la TVA,
- L'autofinancement (excédent de fonctionnement dédié aux investissements).

TOTAL DES RECETTES: 31 449,14 € (Compte administratif 2020)

Principales dépenses 2021

Section - Fonctionnement

• Scolaire

| | |
|-----------------------------------|----------|
| Cotisation SIIS | 37 700 € |
| Subvention ASC Cléry | 1 200 € |
| Frais de scolarité externes | 455 € |
| Gaz & électricité | 8 431 € |
| Fournitures et produits entretien | 4 151 € |

• Travaux d'entretien

| | |
|---------------------------------|---------|
| Couverture - école | 5 127 € |
| Plomberie - école | 993 € |
| Remise en conformité électrique | 2 486 € |
| Réparation de chaussées | 5 454 € |

• Espaces verts

| | |
|---------|---------|
| Elagage | 3 654 € |
|---------|---------|

Section - Investissement

• Voirie

| | |
|------------------------------|----------|
| Enfouissement réseau (solde) | 37 278 € |
| Programme Travaux | 93 866 € |

Chiffres clés

DONNÉES GÉNÉRALES

- Superficie de la commune : **505 ha**
- Démographie : **472 habitants**
(population légale INSEE au 01.01.2022)

URBANISME (chiffres 2020/2021)

- 5 permis de construire délivrés
- 2 déclarations préalables
- 30 certificats d'urbanisme (CUa/CUb)

AFFAIRES SCOLAIRES

(chiffres 2021/2022 - RPI)

- 19 enfants scolarisés en maternelle
- 30 enfants scolarisés en primaire
soit 49 enfants de Cléry sur un total de 111 élèves dans les écoles du RPI.

Un budget sous contrainte

Ces dernières années, l'environnement communal est devenu plus compliqué à comprendre, notamment en raison de la répartition des compétences entre la commune et la Communauté de Communes Vexin Centre, le tout conjugué à la baisse des dotations de l'État. La construction du budget communal est toujours un exercice d'équilibrisme entre la nécessité de répondre aux besoins et les moyens financiers, tout en veillant à la transparence et l'équité. Le budget 2021 a été voté en conseil municipal le 6 avril 2021. L'exercice 2020 s'est terminé avec un excédent de fonctionnement cumulé de 510 223,64 € et un excédent d'investissement cumulé de 126 468,65 €. Ces excédents ont été reportés au budget primitif 2021.

>>> Rencontre avec les parlementaires du Val d'Oise

Au cours de l'année 2021, deux parlementaires du Val d'Oise sont venus à la rencontre de l'équipe municipale de Cléry-en-Vexin.



Alain Richard
sénateur du Val d'Oise



Antoine Savignat
député du Val d'Oise

Alain Richard, sénateur du Val d'Oise a été reçu en mairie par les élus le lundi 4 janvier 2021 et Antoine Savignat, député de la 1^{ère} circonscription du Val d'Oise, le lundi 29 novembre 2021.

Attachés au territoire, ils ont souhaité **rencontrer les nouveaux maires** du Val d'Oise, d'autant que la crise sanitaire a réduit le nombre de rencontres informelles.

Alain Richard et Antoine Savignat ont, tous les deux, rappelé leur **attachement au rôle de proximité** des maires et des élus locaux, en les assurant de leur disponibilité et de leur volonté de les accompagner.

Le maire et son équipe ont évoqué de nombreux sujets, comme la problématique des ressources financières des communes, la place de l'intercommunalité et la gestion des dépôts sauvages..

D'autres sujets spécifiques à la commune ont aussi été abordés, tels que les travaux de rénovation énergétique de l'école, la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) et la préservation du patrimoine communal (église & lavoir).

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur la liste électorale de la commune. La demande d'inscription peut se faire en mairie à tout moment de l'année.

LES CONDITIONS

- être majeur,
- avoir la nationalité française,
- jouir des droits civils et politiques,
- justifier d'une attaché (domicile, résidence ou y être contribuable) avec la commune où l'on souhaite s'inscrire.

Par exception et pour pouvoir voter aux élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022, il est impératif de s'inscrire avant le 4 mars 2022

DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR L'INSCRIPTION

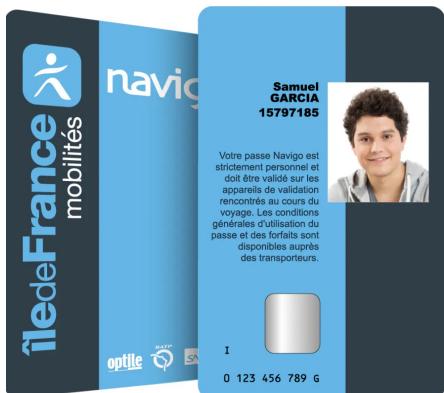
- **carte nationale d'identité** ou **passéport** en cours de validité ou périmé de moins d'un an.
- **justificatif de domicile** daté de moins de 3 mois aux nom et prénom du demandeur (facture de votre fournisseur d'énergie ou téléphone fixe).

Si le demandeur est hébergé chez ses parents : il faut une attestation signée par l'un des parents, avec un justificatif de domicile des parents.

Si le demandeur est hébergé chez un tiers : il faut une attestation signée de l'hébergeant, une photocopie de la pièce d'identité et un justificatif de domicile de l'hébergeant.

>>> Mobilité & Transports

Pour limiter le coût de transport pour les jeunes élèves, collégiens et lycéens, la commune de Cléry-en-Vexin prend en charge une partie des frais du trajet domicile/établissement scolaire.



Le Département du Val d'Oise prend intégralement en charge les frais de transport pour les élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal scolarisés dans les écoles maternelles et écoles primaires de Cléry-en-Vexin, Wy-dit-Joli-Village et Arthies.

A partir du second degré et jusqu'au baccalauréat, les élèves peuvent bénéficier d'une **prise en charge partielle** des frais de transport (carte Imagine'R) par la municipalité de Cléry-en-Vexin. La participation annuelle de la commune est fixée à **75 € par enfant**.

Le reste à charge pour les familles est de 83 € pour les collégiens et de 275 € pour les lycéens.

Pour la rentrée 2021/2022, 35 collégiens et 20 lycéens ont bénéficié de cette aide pour un **coût global de 4 090 €**.

La démarche d'inscription ou de renouvellement en ligne ne permet pas de bénéficier de ce financement par la commune. Pour pouvoir bénéficier des subventions de la commune, les **dossiers** (nouvelle carte ou renouvellement) doivent avoir impérativement été **tamponnés** en mairie avant d'être transmis à l'agence Imagine'R.

Changement d'opérateur de transport

Depuis le 1^{er} août 2021, Transdev Vexin est le nouvel opérateur de transport sur le réseau de bus du Vexin.

La mairie de Cléry-en-Vexin a été alertée, à plusieurs reprises, par des usagers des lignes de bus 95.04 et 95.50 concernant des perturbations quotidiennes (retards, arrêts et horaires non desservis, passagers en surnombre contraints d'attendre sur le trottoir, ...).

Courant novembre, M. le Maire a rencontré la direction de Transdev pour signaler son mécontentement sur la qualité du service rendu aux usagers.

Afin d'identifier l'ensemble des dysfonctionnements, la municipalité invite les usagers à remonter la

nature des problèmes rencontrés (description, jour et horaire, numéro de ligne, nom de l'arrêt, direction) auprès du secrétariat de mairie et vers le centre de Relation Client Transdev (01.73.13.75.13).

En parallèle, la commune continue sa mobilisation auprès d'Île de France Mobilités avec les élus du territoire

et avec les associations de parents d'élèves du collège Claude Monet de Magny-en-Vexin et du Lycée Galilée de Cergy.

Vous pouvez ainsi transmettre les perturbations rencontrées via un formulaire accessible à l'adresse suivante :

<https://forms.gle/MjZLTwYnXhyi1UsC7>



/Communication

>>> Votre bulletin municipal évolue !

Chaque début d'année, la municipalité édite un bulletin d'une trentaine de pages. Il est le reflet de l'année qui vient de s'écouler en alternant des contenus de fond et un maximum de photos, autant de souvenirs que vous garderez au fil des années.

Une réflexion a été initiée par la commission Information/Communication afin de vous proposer un **bulletin plus moderne**.

La première étape a consisté à la mise en place d'un nouveau graphisme, d'une nouvelle police de caractères et de thématiques identifiées par différentes couleurs.

Cette **nouvelle formule** a pour vocation de valoriser l'action de tous: agents, élus, habitants, ... et de revenir en images sur les moments forts de la vie de notre village.

Le bulletin municipal est sorti d'impression le 30 janvier, **tiré à plus de 200 exemplaires**, il est distribué dans les foyers par les élus et est disponible en ligne sur le site Internet de la mairie.



Un panneau d'affichage pour le Tillay

La commune vient de se doter d'un panneau d'affichage installé au cœur du hameau du Tillay. Il s'agit d'un complément aux différents moyens de communication (bulletin municipal, site Internet, page Facebook, lettre d'information et flyers).

Ce panneau permet de diffuser les messages à caractère municipal et est au service des associations pour relayer des informations propres à leur activité.

Pour ce faire, il suffit de s'adresser au secrétariat de mairie.



Comité de rédaction

Le bulletin municipal est rédigé par les membres de la commission Information et Communication.

Les photos ont été prises, au cours de l'année, par Nadège BESLON, Jérôme GUERIN, Virginie LENGLET, Séverine DE SCHEPPER et Georges VIALLON.

Si vous souhaitez partager des informations, des connaissances historiques avec vos concitoyens, vous pouvez les transmettre au secrétariat de mairie, au moins un mois avant la parution, en précisant que votre écrit est destiné au bulletin municipal ou à la lettre d'information.

>>> Zoom sur une équipe à votre service

Placés sous l'autorité du Maire, les agents communaux contribuent au quotidien à la qualité de vie de notre village.

La secrétaire de mairie

Rouage essentiel de l'organisation de la vie municipale, la **secrétaire de mairie** gère l'ensemble des actes administratifs, participe à l'élaboration du budget et des dépenses et des recettes. Elle est le premier contact des habitants. Elle les renseigne et les oriente en fonction de leur demande.

Polyvalente, la secrétaire de mairie assure également le suivi des dossiers d'urbanisme, des actes d'état civil et l'organisation des séances de conseil municipal.

Collaboratrice incontournable des élus, la secrétaire de mairie est en contact permanent avec les services de l'Etat et des collectivités territoriales et accompagne l'équipe municipale dans le montage des marchés publics et des dossiers de subvention.



Après avoir travaillé pendant une quinzaine d'années à la mairie de Pontoise, au service urbanisme, puis en tant qu'assistante du directeur des services techniques et du directeur général des services, Isabelle ROUSSEAU a rejoint la mairie de Cléry-en-Vexin, en juillet 2012, en tant que secrétaire de mairie.

Très appréciée des élus pour son engagement, pour ses compétences techniques et pour son sens du service aux usagers, Isabelle a très vite pris ses marques et insufflé dynamisme et professionnalisme au sein de la municipalité.

Après près de 10 ans au service des Clérysiens et des maires, Jacques Beaugrand (entre 2012 et 2020) et René Pannier (depuis 2020), Isabelle quittera ses fonctions, et le Vexin, courant février 2022, pour entamer une nouvelle vie en Charente-Maritime.

Même si elle laissera un grand vide à la mairie de Cléry-en-Vexin, nul doute qu'elle saura apporter son expertise, sa bonne humeur et son enthousiasme au service des élus et de la population charentaise.

Nous lui souhaitons « bonne route » pour cette nouvelle aventure personnelle et professionnelle.

L'agent technique



Au service de la collectivité depuis février 2004, Didier Leclerc répartit son activité hebdomadaire entre les communes de Cléry-en-Vexin (à hauteur de 3 jours par semaine) et de Guiry-en-Vexin (pour 2 jours hebdomadaires).

Polyvalent dans ses fonctions, Didier assure la propreté et la sécurisation des espaces publics (balayage, ramassage des déchets, déneigement...).

Il est également en charge de l'entretien des espaces verts (tonte, taille des haies et arbustes, ramassage des feuilles mortes, fleurissement des massifs, ...).

Enfin, Didier effectue des petits travaux d'entretien sur les bâtiments communaux.

Les agents en charge du périscolaire

Responsable des activités périscolaires, Catherine ZANCANARO a rejoint la mairie de Cléry-en-Vexin en octobre 2011. Elle est secondée, dans ses missions, par Ilda PROSENCA, en poste depuis septembre 2013.

Catherine et Ilda prennent en charge les enfants durant les garderies du matin et du soir. Elles assurent la préparation et le service des repas à l'école maternelle. Après la cantine, elles nettoient, désinfectent et rangent pour préparer le lendemain.

En première ligne depuis le début de l'épidémie COVID, elles appliquent avec sérieux et une extrême disponibilité, les consignes et protocoles sanitaires.

Impliquées et soucieuses de l'épanouissement des enfants, elles ont également partagé leur créativité et leur fibre artistique en animant les Nouvelles Activités Périscolaires dès la rentrée 2014.

Le maire et ses adjoints adressent un remerciement particulier, à Catherine qui assure quotidiennement le nettoyage et la désinfection de la mairie.

>>> Recensement citoyen



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ



A l'âge de 16 ans, toute personne de nationalité française (garçon ou fille), doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Cette démarche est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

Comment se faire recenser ?

Auprès de la mairie de son domicile, du consulat, si vous résidez à l'étranger.

Les documents suivants sont à fournir afin de pouvoir se faire recenser :

- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité,
- Livret de famille ou acte de naissance de moins de 3 mois,
- Justificatif de domicile.

À la suite du recensement, la mairie délivre immédiatement une attestation de recensement. **Il n'est pas délivré de duplicité.** En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national.

Pourquoi se faire recenser ?

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC) et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

A quoi sert l'attestation de recensement ?

- Pour les inscriptions aux examens (CAP, BEP, baccalauréat...) ou pour l'inscription aux concours (accès aux grandes écoles, ainsi qu'à la fonction publique...)
- Pour l'examen du code/permis de conduire.

Journée Défense et Citoyenneté

CONVOCATION

La convocation à cette journée obligatoire est adressée par votre centre du service national (CSN) de rattachement. Elle intervient entre la date de recensement et les 18 ans (ou dans les 3 mois qui suivent le recensement, si vous devenez Français entre 18 et 25 ans). La participation étant obligatoire, si vous rencontrez des difficultés sur la date ou sur le lieu proposé, il convient d'adresser à votre CSN une demande pour d'autres dates ou d'autres lieux.

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

- Présentation de la défense nationale
- Sensibilisation au civisme (charte des droits et devoirs du citoyen français)
- Tests d'évaluation (apprentissages fondamentaux de la langue française)
- Présentation des différentes formes d'engagement : volontariat, service civique, réserve opérationnelle, réserve citoyenne, métiers civils et militaires de la défense
- Sensibilisation au secourisme
- Information sur le don de sang ou d'organe

>>> Vide-maison ou vide-dressing : Comment l'organiser ?

Vous êtes un particulier et vous souhaitez vous défaire de votre garde-robe ou organiser un vide-maison à votre domicile, la loi vous y autorise en respectant quelques règles pour son bon déroulement.



L'organisation à domicile d'un **vide-maison** (bibelots, meubles), d'un **vide-garage** (outils de bricolage ou de jardinage) ou d'un **vide-dressing** (vêtements, accessoires) est soumise à la législation des ventes au déballage.

Le particulier organisant l'évènement doit obligatoirement :

- Adresser en mairie par lettre recommandée une **"déclaration préalable de vente au déballage"** au minimum 15 jours avant le début de l'évènement.
- Préciser les caractéristiques de la vente et la nature des marchandises, les coordonnées de la vente, les dates et durée de l'évènement (imprimer, remplir et joindre un **formulaire Cerfa 13939*01** évite un long courrier).
- Joindre une copie de sa pièce d'identité.

**Attention si cela n'est pas fait,
vous risquez une amende.**

Organisation et conseils

- Avant de communiquer sur l'évènement, assurez-vous que la mairie a accepté votre demande.
- Les objets proposés à la vente ne doivent pas être neufs.
- L'organisation de tels évènements est limitée à deux fois par an et par foyer. La durée maximale pour chaque évènement est de deux mois. Cette période s'entend en nombre de jours consécutifs.
- Le domaine public ne peut être occupé. Les objets non vendus ne doivent en aucun cas être déposés sur le trottoir.

Vie quotidienne

>>> Consignes de tri

Que faire de ses déchets ? Le SMIRTOM du Vexin vous facilite le tri. Voici comment trier et recycler vos déchets selon leur catégorie.

DANS LE BAC JAUNE (en vrac)



Boîtes et suremballages en carton
Briques alimentaires
Journaux, magazines,
papiers de bureau, prospectus, ...



Flacons et bouteilles
en plastique



Emballages et boîtes
métalliques



le lundi
(toutes les 2 semaines)

LES ERREURS du bac jaune

Sacs et films en plastique
Barquettes
(polystyrène et plastique)
Emballages sales/non vidés
Emballages produits laitiers

DANS LE BAC VERT (en vrac)



Bocaux et bouteilles en verre
Pots et flacons en verre

Pas besoin de les laver
Penser à retirer les bouchons.



le lundi
(toutes les 4 semaines)

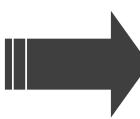
LES ERREURS du bac vert

Ampoules, vaisselle, porcelaine
Pots en terre

DANS LE BAC NOIR (en sacs)



Déchets alimentaires et
ménagers non recyclables



Chaque jeudi

La municipalité rappelle que les conteneurs d'ordures ménagères et de tri sélectif n'ont pas vocation à rester continuellement sur les trottoirs. Ils doivent être sortis la veille au soir de la collecte et rentrés au plus tôt.

Le dépôt des sacs sur la voie publique est interdit.

Vie quotidienne

>>> Déchèterie de Magny-en-Vexin

La déchèterie de Magny-en-Vexin vous permet d'apporter des déchets occasionnels qui ne peuvent pas être pris en compte par la collecte classique des ordures ménagères et de tri.

Cet équipement offre une nouvelle vie à vos déchets, tout en limitant les dépôts sauvages.

La déchèterie est équipée pour accueillir dans ses bennes :

- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (sèche-cheveux, réfrigérateur, télévision, ...),
- Les déchets végétaux,
- Le bois,
- Les gravats inertes,
- La ferraille,
- Le carton,
- Le tout-venant.

Elle peut également recevoir les produits toxiques des ménages (peintures, batteries, solvants, aérosols, huiles de vidange, produits chimiques, piles,...).



Modalités d'accès

Pour votre première visite, vous devez vous munir d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** que vous présenterez au gardien. Celui-ci vous remettra une carte qui lui permettra un contrôle rapide lors de votre prochaine visite.

L'accès à cette déchèterie est **gratuit pour les particuliers**, dans la limite de 1 m³ par semaine et par foyer. L'accès est payant pour les artisans, commerçants et pour les entreprises.

Horaires d'ouverture de la déchèterie

Eté : du 1^{er} avril au 31 octobre

| | | |
|----------|-------------|-------------|
| Lundi | 09h00-12h00 | 14h00-19h00 |
| Mardi | - | - |
| Mercredi | 09h00-12h00 | 14h00-19h00 |
| Jeudi | - | - |
| Vendredi | 09h00-12h00 | 14h00-19h00 |
| Samedi | 09h00-12h00 | 14h00-19h00 |
| Dimanche | 09h00-13h00 | - |

Hiver : du 1^{er} novembre au 30 mars

| | | |
|----------|-------------|-------------|
| Lundi | 09h00-12h00 | 14h00-17h00 |
| Mardi | - | - |
| Mercredi | - | 14h00-17h00 |
| Jeudi | - | - |
| Vendredi | - | 14h00-17h00 |
| Samedi | 09h00-12h00 | 14h00-17h00 |
| Dimanche | 09h00-13h00 | - |

Travaux et cadre de vie

>>> Aménagement et voirie communale

D'importants travaux de voirie ont été menés sur la commune en septembre 2021.

Après un état des lieux de la voirie initié par la commission Travaux en début d'année, les tronçons prioritaires nécessitant un entretien et une réfection ont été définis.



Suite à l'**enfouissement des réseaux** (électricité, fibre optique, éclairage public) dans les rues du Bâtiment, du Calvaire et le chemin des Glaises, le conseil municipal a décidé de rénover intégralement la couche de roulement de la **rue du Bâtiment**, de remplacer des canalisations d'eaux pluviales dans la **rue du Logis** et de réaliser un nouvel enrobé dans ces rues. La commission Travaux a également proposé une pose de bordure en grès et le gravillonnage du **parvis de l'église** et de la **ruelle de l'école**.



La commune a ensuite lancé un marché public concernant les travaux à entreprendre pour la réalisation du programme 2021 et a retenu la société COLAS pour l'exécution de ces travaux d'un **montant total de 93 866,40 €**. Cette opération a été financée à hauteur de 49 % par le Conseil Départemental dans le cadre du programme d'Aide aux Routes Communales et Communautaires (ARCC).



Travaux et cadre de vie

>>> Voirie intercommunale

Constitué d'un linéaire de 120 kilomètres, le réseau routier reliant les villages de la Communauté de Communes Vexin Centre s'use naturellement avec le temps. Chaque année, la CCVC assure la réfection de certains tronçons.



Début octobre 2021, la Communauté de Communes Vexin Centre a missionné l'entreprise Cochery pour une réfection de la chaussée de la rue du Bois de Morval (reliant le village de Cléry-en-Vexin à Wy-dit-Joli-Village) et pour un élargissement de cette voie intercommunale.

Au total, ce sont **plus de 600 mètres de voirie** qui ont ainsi été **rénovés** sur le territoire de la commune de Cléry-en-Vexin..

Traitements préventifs des chaussées

Afin d'assurer la réparation des dégradations de chaussée, la commune de Cléry-en-Vexin a fait appel à une **PME val d'oisienne**, la société DTP2I, qui utilise une solution de réparation de voirie économique et respectueuse de l'environnement : l'**enrobé projeté**.

Cette technique permet de traiter les nids de poule et le faïençage de chaussée mais aussi de programmer des traitements préventifs.



Les principales interventions se sont situées dans la rue du Bois de Morval, route du Tillay, rue du Calvaire, au hameau du Tillay et enfin dans la rue de l'Eglise.

Travaux et cadre de vie

>>> Élagage des haies et branches

Ils sont indispensables à l'équilibre de la vie dans nos villages, ils décorent et embellissent nos rues. Il ne faut pas oublier nos arbres et nos haies !



Les haies vives, les arbres ou les arbustes, les lierres ou toute autre végétation plantés en bordure de voie publique ou privée peuvent être source de danger et **menacer la sécurité publique**, en :

- masquant la visibilité des automobilistes,
- cachant des panneaux de signalisation routière,
- gênant la libre circulation des piétons (poussette, fauteuil roulant, parapluie, etc.),
- réduisant l'éclairage public,
- menaçant le réseau de distribution électrique (branche sur un fil ou sur un transformateur).

Aussi, nous vous rappelons que les propriétaires doivent veiller à la taille ou l'élagage de toute végétation plantée en bordure de route afin qu'elle ne dépasse pas l'aplomb en limite du domaine public et qu'elle ne touche pas de conducteurs aériens (EDF, Télécom, éclairage public).

Une opération d'élagage a été réalisée au début de l'année 2021, par la société PINCHON Paysage sur la Grande Rue des Tavernes et sur la route de Banthelu. Ces travaux ont été financés à hauteur de 50 % par la CCVC.

NOTRE CONSEIL

L'arbre est un être vivant comme les autres. Alors, faites attention aux élagages mal conduits souvent mutilants pour les arbres, qui les abîment, les affaiblissent et les rendent plus sensibles aux maladies. Autant pour le bien-être de l'arbre que pour des raisons de sécurité, **l'accompagnement par un professionnel** de l'élagage peut se révéler judicieux.

Matinée écocitoyenne - samedi 4 septembre 2021



Cet été, la météo en a fait voir de toutes les couleurs aux jardiniers du Vexin. À cause de la pluie, l'herbe, les plantes et les haies ont poussé beaucoup plus vite que d'habitude et les espaces verts du village n'ont pas été en reste.

Les élus clérysiens ont décidé de donner un **coup de pouce** à leur agent d'entretien (présent sur la commune à hauteur de 3 jours par semaine) en organisant une matinée écocitoyenne de **jardinage** et de **nettoyage** des rues du village.

/Développement durable

>>> Découvrez le dispositif Ma Prime Rénov'

Ma Prime Rénov' est une aide de l'Etat qui permet de financer des travaux et/ou dépenses de rénovation énergétique.

Ce dispositif permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement dans un immeuble en copropriété.

La prime peut être attribuée à tout propriétaire (qui occupe son logement ou qui est bailleur) pour **financer des travaux et/ou dépenses de rénovation énergétique** de sa résidence principale. Elle s'adresse également aux copropriétés pour la réalisation de travaux dans les parties communes.

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

La prime est attribuée sans condition de revenus. Toutefois, vos revenus sont pris en compte pour déterminer le montant de la prime auquel vous pouvez prétendre. C'est le revenu fiscal de référence (RFR), indiqué sur votre avis d'imposition, qui est pris en compte.

Les plafonds de ressources à respecter diffèrent selon le lieu de résidence (Île-de-France ou dans une autre région). Ces plafonds de ressources sont catégorisés en 4 couleurs de profil (Bleu, Jaune, Violet, Rose) selon les différents niveaux de revenus (des ménages les plus modestes aux ménages les plus aisés). Plus vos ressources sont importantes et moins le montant de la prime est élevé.



Principaux travaux concernés ?

- Chaudière ou poêle à granulés
- Pompe à chaleur
- Chauffe-eau thermodynamique
- Équipement solaire hybride
- Radiateur électrique performant
- Ventilation mécanique contrôlée simple ou double flux
- Isolation thermique des fenêtres ou des murs (extérieur ou intérieur)
- Isolation des toitures et combles
- Audit énergétique

Zoom sur la consommation d'électricité en hiver

En France, environ 30 % des logements sont chauffés avec de l'électricité. En période de grand froid, la demande d'électricité augmente donc très fortement. Quand les températures deviennent négatives, la consommation électrique des ménages français augmente considérablement, avec un pic entre 17 heures et 20 heures.

Pour répondre aux besoins, des centrales thermiques utilisant des énergies fossiles peuvent être activées et viennent compléter la production des centrales nucléaires.

Ces moyens de pointe sont en revanche fortement émetteurs de CO2. De fortes consommations d'électricité sur des périodes prolongées peuvent aussi aboutir à des coupures ponctuelles de courant dans les zones les plus fragilisées.

Face au risque de coupures d'électricité, nous devons donc apprendre à modérer notre consommation.

Nous contribuons ainsi à sécuriser l'alimentation électrique du pays tout en participant à la lutte contre le changement climatique.

Quelques conseils malins pour moins consommer

- Conservez au maximum la chaleur de votre habitat,
- Laissez les volets fermés si vous vous absentez pendant la journée et n'oubliez pas de les fermer la nuit,
- N'ouvez pas longtemps portes et fenêtres,
- Pensez à éteindre votre chauffage lorsque vous aérez.

En raison de l'épidémie COVID 19, il est recommandé d'aérer les pièces à vivre 10 minutes toutes les heures.

>>> Du nouveau dans vos démarches



Quels que soient les travaux que vous souhaitez engager, vous devez faire une demande d'autorisation d'urbanisme.

À partir du 1^{er} janvier 2022, vous pourrez faire le dépôt de votre demande en ligne.

le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

<https://gnau13.operis.fr/vexincentre/gnau>

Ce téléservice gratuit et ouvert à tous permet de déposer toutes vos demandes d'urbanisme sous forme numérique : certificat d'urbanisme, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir...

La commune et le service instructeur de la Communauté de Communes Vexin Centre recevront vos demandes d'autorisation sous forme électronique permettant ainsi une instruction plus efficace, plus sécurisée et plus économique !

LES AVANTAGES DE LA DÉMATÉRIALISATION

- Plus besoin de vous déplacer ou d'expédier votre dossier en mairie
- Un service accessible en ligne 24h/24
- Une aide en ligne lors de la saisie de votre dossier minimisant les risques d'erreur et rendant le process plus fluide
- Un traitement optimisé de votre demande grâce à une réduction des délais de transmission
- Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel
- Des échanges simplifiés avec l'administration (demandes d'information et pièces complémentaires peuvent se faire en ligne)
- Des économies : plus besoin d'imprimer le dossier en plusieurs exemplaires, plus besoin d'affranchissement, et en plus vous faites un geste pour l'environnement.

En pratique

Les étapes pour déposer une demande d'urbanisme seront simples :

- 1 - Créer votre compte sur <https://gnau13.operis.fr/vexincentre/gnau>
- 2 - Remplir le formulaire en ligne
- 3 - Joindre les documents numériques du dossier au format pdf
- 4 - Valider votre dossier et l'envoyer

Le dépôt des demandes reste cependant possible en mairie.

Attention la commune de Cléry-en-Vexin est soumise au périmètre des monuments historiques et des sites inscrits. A ce titre, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est requis pour tous les projets d'urbanisme. En cas de questions, n'hésitez pas à le contacter avant de déposer votre dossier.

En savoir plus...

Il n'est pas toujours facile de s'y retrouver dans l'éventail des formulaires administratifs. L'équipe municipale vous présente un récapitulatif des CERFA Urbanisme mis à jour au 1^{er} janvier 2022.

Certificat d'urbanisme

CU d'information (CUa)
CU opérationnel (CUb)

Déclaration préalable

DP Générale
DP Maison individuelle
DP Lotissement

Permis de construire

PC Maison individuelle
PC modificatif
Transfert PC

Autres documents

Permis d'aménager
Permis de démolir

Cerfa - 13 406*08

Cerfa - 13 411*08

Cerfa - 13 412*08

Cerfa - 13 409*08

Cerfa - 13 405*07

/Vivre ensemble

>>> Bien vivre à Cléry, c'est l'affaire de tous !

La beauté de nos paysages, la qualité du bâti et du patrimoine de notre village sont des atouts majeurs de la qualité de vie qui caractérise Cléry-en-Vexin et nous devons en prendre soin collectivement.

J'AI UN CHIEN, JE M'EN OCCUPE ET JE RAMASSE !



>>> La mairie tient à votre disposition des affiches à apposer devant chez vous.

J'AIME MON VILLAGE, J'EN PRENDS SOIN !

La qualité de notre espace public résulte à la fois d'actions mises en place sur les espaces verts de la commune et d'**initiatives citoyennes**.

La municipalité tient à remercier chaleureusement tous les habitants qui **contribuent à l'embellissement** du village.

Si chaque habitant entretient les abords de sa maison, le morceau de trottoir devant chez lui, le coup d'œil sera **plus agréable pour tous**.

Par un geste simple, en tondant les accotements, talus et trottoirs ou en arrachant les mauvaises herbes dans sa rue, chacun peut apporter une pierre à l'édifice.



De nombreuses plaintes concernant les **déjections canines** sont déposées, chaque année, en mairie.

Une campagne d'affichage a été mise en place, sans succès, pour attirer l'attention des propriétaires d'animaux qui ne respectent pas la propreté des lieux publics ou privés. Cela concerne principalement les **rues et les trottoirs** du village.

Le terrain de foot et l'aire de jeux, qui rappelons-le servent à nos enfants, ne doivent pas être un territoire de déjections.



En cette **période hivernale**, nous vous rappelons que nous ne disposons que d'un seul employé communal pour les **opérations de déneigement**.

Le programme d'intervention communal en cas de neige est réparti ainsi par ordre de **priorité** :

- Sécuriser les intersections et les virages dangereux
- Assurer l'accès aux lieux publics : école, mairie et arrêts de bus

Chaque riverain peut apporter sa contribution en dégageant les voies desservant sa propriété et en déneigeant son trottoir.

>>> Dégradations & Vandalisme

Irresponsabilité, bêtise, ...

La municipalité ne sait plus quel nom donner aux actes de vandalisme, d'incivilités et aux dégradations qui sont de plus en plus coutumiers sur notre commune.



À ces incivilités, il faut ajouter la détérioration de la salle du Préau par des souillures sur la porte d'entrée, la dégradation des filets de foot, des comportements à risques (vitesse excessive, escalade de bâtiments...) et des dépôts sauvages sur les chemins du village.

Par respect du bien public, de l'environnement et du travail des agents communaux, nous vous invitons à informer les élus ou le secrétariat de mairie (par mail ou téléphone), si vous constatez des actes de vandalisme ou détériorations dans le village.

Travaux d'entretien dans le village

Il n'est pas rare de croiser dans les rues du village l'ancien maire de Cléry-en-Vexin Jacques Beaugrand, qui apporte son aide au cantonnier ou qui met à disposition son tractopelle.

C'était le cas, cet automne, lors de la remise en état du chemin du Loir détérioré par le ravinement et par les eaux de ruissellement.



>>> Les jeunes de Cléry-en-Vexin s'engagent !

L'année 2021 fût marquée par l'engagement des jeunes clérysiens à travers plusieurs temps forts.

LA PIZZA PARTY DES ADOS

Soucieux d'intégrer les jeunes à la vie locale, les membres de la commission Enfance, Jeunesse et Affaires scolaires ont convié les adolescents du village (Âgés de 11 à 17 ans) à partager des pizzas et pour évoquer avec eux leurs désirs et leurs attentes.

Plus de vingt jeunes ont répondu à cette invitation et se sont livrés à l'exercice, en proposant leurs idées d'aménagement et des projets d'animation ou de sortie.

Après ce moment d'échange, il appartient, maintenant, aux élus de prioriser les actions et d'accompagner les jeunes dans la mise en place de certains projets en 2022.



LA RELÈVE BÉNÉVOLE

Les jeunes du village sont venus prêter mains fortes aux bénévoles lors des préparatifs de la séance de cinéma en plein air du 11 septembre 2021.

Ils ont découvert les joies du chargement et déchargement des ballots de paille sur le terrain de foot et ont participé au montage des barnums et à la confection des planches apéritives.

Un grand MERCI à tous nos jeunes et moins jeunes !!



Conseil Intercommunal des Jeunes



Une cérémonie organisée à la salle François Vaudin de la Villeneuve Saint Martin, le 22 octobre 2021, a été l'occasion de remettre les écharpes aux jeunes délégués du nouveau conseil intercommunal de la Communauté de communes Vexin Centre.

Trois jeunes clérysiens (Ilona Pouliquen, Flavien Guérin et Léo Bednarski) représentent notre village dans les commissions thématiques.

Ilona et Léo participent à la commission Sorties et Evénementiel et Flavien est membre de la commission Communication.

Elu pour une année, le groupe d'un vingtaine de jeunes a pour objectif de créer et d'organiser des projets sur le territoire du Vexin.

>>> Des nouvelles de l'école

Le mot de l'école de la Fontaine

Malgré un protocole sanitaire changeant et contraignant, les deux classes de Cléry ont poursuivi les activités habituelles de proximité (sorties au fil des saisons, opération "Nettoyons la nature", visite du Père Noël) ainsi que les interventions sportives tennis et escrime.

Le projet pédagogique du RPI sur le thème des animaux a abouti à une sortie de fin d'année à la ferme d'Ecancourt, très appréciée de tous.

Meilleurs voeux et bonne année à tous. Prenez bien soin de vous, petits et grands.

Virginie LENGET
Directrice du RPI



Équipement numérique des écoles



Dans le cadre de l'appel à projets « pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » lancé par l'Education Nationale, le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire Arthies, Banthelu, Cléry-en-Vexin, Wy-Dit-Joli-Village a réalisé un état des lieux complet afin de définir les besoins en terme de matériels et de réseaux informatiques et de soutenir la généralisation du numérique éducatif pour les cycles 2 et 3 (du CP au CM2).

Le SIIS a obtenu de l'Education Nationale une validation de notre projet prévoyant l'achat de matériel. Au total c'est une **dépense de près de 7 000 € qui est financée à 70% par l'Education Nationale** et qui va permettre à tous nos élèves de primaire de disposer de nouveaux outils et aux enseignants d'explorer de nouvelles pratiques pédagogiques.

>>> Les nouvelles du Comité des Fêtes - Foyer Rural

Qui se cache derrière l'équipe de bénévoles du CFFR ?



Des cuisiniers et cuisinières



Des spécialistes du montage et de la logistique



Un photographe et de nombreux autres lutins !!



L'équipe d'animation du CFFR est composée de Blanche, Cindy, Nadège, Roselyne, Séverine, Franck, Georges, Jérôme, Maxime, René.

Merci à eux, à leurs conjoints, et à tous les bénévoles qui contribuent à l'animation du village.

Madame, Monsieur, Chers amis,

L'année écoulée a une nouvelle fois été chahutée par la crise sanitaire et par les restrictions qui auront impacté profondément les activités et animations de notre village.

En 2021, seules les Retrouvailles Clérysiennes (cinéma en plein, apéro concert, structure gonflable pour les enfants), auxquelles le Comité des Fêtes – Foyer Rural s'est associé, nous ont permis de souffler, de nous retrouver, en respectant les règles sanitaires du jour, autour d'un moment de convivialité.

En ce début d'année 2022, la situation reste complexe et rend difficile la planification des évènements festifs. Néanmoins, l'équipe dynamique du CFFR se tient prête à agir dès qu'elle le pourra et dans les limites qui lui seront imposées avec, dans ses valises, le souhait de répondre encore mieux à vos attentes.

Ainsi, le CFFR vous propose, en ce début d'année, de prendre quelques minutes de votre temps pour répondre à un questionnaire sur vos envies, sur vos attentes et sur vos coups de cœur concernant les animations que nous pourrions proposer dans les mois à venir.

Je tiens également à remercier les membres du conseil d'administration, qui par visioconférence, ont assuré les réunions, pris en charge les tâches administratives et qui tentent de préparer le calendrier 2022.

Il me reste à espérer que chacun d'entre nous traverse sans encombre cette période difficile, et que 2022 nous permette de retrouver sérénité et joie de vivre, ensemble, dans notre magnifique village.

Et puisque le début d'année est aussi le moment des bonnes résolutions, n'oubliez pas que notre association ne peut être active et attractive que grâce à l'action des bénévoles, alors, si vous voulez consacrer un peu de temps à notre action, dans la bonne humeur, n'hésitez pas à nous rejoindre, nous serons heureux de vous accueillir !

Bonne année 2022 à tous.

Jérôme GUERIN

Président du CFFR

Nous espérons nous retrouver tous pour la brocante
Dimanche 26 Juin 2022

/Ça s'est passé à Cléry

>>> Le Parc fait son cinéma - samedi 11 septembre 2021

Pour la première édition de l'opération estivale « le Parc fait son cinéma », la commune de Cléry-en-Vexin a été choisie par le Parc naturel régional du Vexin français pour accueillir une séance de cinéma en plein air.

UNE BELLE MOBILISATION DES BÉNÉVOLES

Dès le mois de juin 2021, l'équipe municipale, épaulée par une belle équipe de bénévoles, s'est mise au travail pour imaginer un évènement festif qui allie convivialité, **retrouvailles avec les Clérysiens** et précautions sanitaires dans le cadre de l'épidémie COVID 19.

Après le choix de la programmation du film **LA FINALE**, une comédie dramatique de Robin Sykes avec Thierry Lhermitte et Ryan Bensetti, la municipalité a souhaité proposer une avant-séance sous la forme d'un apéro-concert et d'une dégustation de planches apéritives.



Début septembre, l'équipe restauration a travaillé sur les approvisionnements en nourriture (charcuterie, fromages) avec comme défi de taille de confectionner **plus de 170 planches apéritives** et de s'équiper en matériel (planches individuelles, vaisselle jetable écologique et recyclable, trancheuse électrique...)

Toute l'équipe s'est, ensuite, retrouvée, de bonne heure et de bonne humeur, le samedi 11 septembre 2021 pour transformer le **plateau sportif** en un espace accueillant pour les convives. Toute la journée, les bénévoles se sont activés pour monter les barnums, installer les tables, l'éclairage, la sonorisation et pour mettre en place des ballots de paille en guise de siège pour les spectateurs.

Côté cuisine, ce sont près de 20 kg de fromage, 30 kg de charcuterie et 10 kg de taboulé qui ont été préparés par de vaillants cuisiniers confrontés à des problèmes de surchauffe des tranchesuses électriques.

/Ça s'est passé à Cléry

>>> Le Parc fait son cinéma - samedi 11 septembre 2021

Vers 19h00, après l'installation des musiciens du Conservatoire de musique du Vexin et de **PACT en Vexin**, les premiers spectateurs se sont pliés aux exigences du pass sanitaire pour pénétrer sur le parking de l'école.

Les convives ont dégusté les planches apéritives jusqu'à la nuit tombante et se sont ensuite installés sur le terrain de football, transformé pour l'occasion en salle de cinéma géante pour découvrir le film **LA FINALE** dont quelques scènes ont été tournées à Théméricourt, Sagy et Cléry-en-Vexin.

Récompensé par le Grand Prix au Festival de comédie de l'Alpe d'Huez, ce film alterne légèreté et gravité, émotion et humour, pour évoquer dans une comédie dramatique le thème de la maladie d'Alzheimer.

RÉSUMÉ DU FILM - LA FINALE

Depuis que Roland, un ancien restaurateur bougon et raciste, est atteint d'Alzheimer, toute la famille a vu sa vie bouleversée.

Pour JB, 17 ans, ce grand-père qu'il n'avait jamais vu est un inconnu et carrément un boulet. Le jour où il se retrouve contraint de veiller sur lui alors qu'il devait participer à la finale du championnat de France junior de basket-ball, l'ado embarque Roland avec lui à Paris. Mais, rien ne va se passer comme prévu...

La municipalité remercie tous les bénévoles qui se sont mobilisés pour assurer le succès de cette manifestation.



Parmi les élus, se trouvaient :

- **Alain Richard**, sénateur du Val d'Oise,
- **Antoine Savignat**, député de la 1^{re} circonscription du Val d'Oise,
- **Jean-François Renard**, Conseiller régional et président de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine
- **Thomas Vatel**, conseiller départemental du canton de Vauréal
- **Benjamin Demailly**, Président du Parc naturel régional du Vexin français

et de nombreux maires et élus locaux des villages voisins.

Téléthon - samedi 4 décembre 2021

Solidaires de l'édition 2021 du Téléthon, les bénévoles de Cléry-en-Vexin et de Guiry-en-Vexin se sont associés pour organiser différentes animations.

Le samedi 20 novembre, 98 joueurs sont venus tenter leur chance, à Guiry, autour d'un **loto gourmand** dont le premier lot était un repas pour 2 personnes au restaurant « Au fil des saisons » de Cergy d'une valeur de 84 €.

Au cours des deux semaines suivantes, des bénévoles ont vendu des **tickets de tombola** (au prix de 2 €) pour remporter l'un des 96 lots mis en jeu.

Des paniers de **produits locaux**, ainsi qu'une vente de croissants ont également été proposés.

Grâce à ce bel élan collectif et aux dons des habitants, c'est une **somme de 4 900 €** qui a été réunie et versée à l'AFM.

L'équipe Téléthon vous propose de déposer vos piles usagées au point de collecte de la mairie de Cléry-en-Vexin.



>>> L'équipe Téléthon au départ d'une marche vers Longuesse.

/Ça s'est passé à Cléry

>>> Commémoration de l'Armistice 1918 - jeudi 11 novembre 2021

Réunis devant le Monument Aux Morts, le conseil municipal et quelques Clérysiens ont rendu hommage à nos poilus, aux soldats morts pour la France durant la première et la seconde guerre mondiales et aux sept militaires français morts en 2021.

Née des rivalités nationales de la fin du 19^{ème} siècle, de la volonté d'hégémonie des empires centraux et du désir de reconquête de l'Alsace-Moselle, la première guerre mondiale fut déclenchée le **28 juin 1914**, par l'assassinat de l'héritier d'Autriche-Hongrie par un activiste serbe.

En France, la **mobilisation générale** fut décrétée le 1^{er} août 1914. Dès les premiers mois de la guerre, la France subit d'importantes défaites. La bataille des Frontières, le 22 août 1914 et la bataille de Charleroi, le 23 août, furent particulièrement meurtrières.

A l'automne 1914, la ligne de front était stabilisée. Des deux côtés du front, les troupes s'enterraient dans les tranchées. De guerre de mouvement, la guerre devenait une **guerre de position**, ce qu'elle ne cessa plus d'être jusqu'en 1918, une guerre jalonnée de batailles sanglantes : la Marne en 1914, l'expédition des Dardanelles en 1915, Verdun et la Somme en 1916, le Chemin des Dames en 1917.

L'année 1918 fut l'une des années les plus difficiles. En août, l'offensive alliée reprit, cette fois avec le renfort de 2 millions de soldats américains, et sous le commandement unique du général Foch, conduisant les alliés à la Victoire en novembre 1918. Le 11 novembre, **l'armistice était signé à Rethondes**.



>>> De nouvelles plaques souvenirs à la mémoire des anciens combattants clérysiens ont été déposées sur chaque sépulture concernée..



Symbol de la paix retrouvée, le 11 novembre permet d'honorer le courage, l'abnégation et la mémoire des combattants, qui ont gagné la paix, préservé la liberté et sauvé la France.

Après le dépôt d'une gerbe de fleurs, M. le Maire a fait un discours en l'honneur des soldats morts pour la patrie. S'en est suivie une minute de silence. A l'issue de la cérémonie, les participants ont été invités pour le verre de l'amitié offert dans la salle du conseil.

L'équipe municipale remercie toutes celles et tous ceux qui répondent présent à ce rendez-vous du souvenir.

Ça s'est passé à Cléry

>>> La Ronde de Noël - samedi 18 décembre 2021

A quelques jours des fêtes de Noël, la commune de Cléry-en-Vexin s'est mise à l'heure du Pôle Nord, le samedi 18 décembre dernier.

LE PÈRE NOËL REND VISITE AUX ENFANTS



Après une nouvelle année compliquée pour tous, y compris pour nos petits Clérysiens, la tournée du Père Noël était une belle opportunité pour donner le sourire aux petits comme aux grands.

Le Père Noël, confortablement installé dans son traîneau tiré par ses deux rennes Tornade et Rudolph, a parcouru le village accompagné de ses fidèles lutins.

Tout au long de son parcours, le convoi est allé à la rencontre des enfants qui avaient bravé le froid pour recevoir les cadeaux confectionnés par le Père Noël. Ce fut une soirée réussie à en croire le sourire des enfants et la joie des parents.

Au total, le Père Noël a distribué plus de 70 cadeaux aux enfants de maternelle et du primaire.



DISTRIBUTION DE BONS-CADEAUX AUX SÉNIORS

En raison du contexte sanitaire, la municipalité, toujours confrontée à l'épidémie COVID, a choisi la prudence en annulant le traditionnel goûter des séniors.

Comme l'an dernier, la distribution des bons de Noël aux anciens (bon d'achat d'une valeur de 60 € valable dans le magasin Leclerc de Magny-en-Vexin) a été réalisée en porte-à-porte par les membres de la commission Affaires sociales, Solidarité, Séniors.



/Un peu d'histoire

>>> Les croix pattées du Vexin

Focus sur un élément remarquable du patrimoine local du Vexin français qui est devenu un symbole de l'identité vexinoise.

QU'EST-CE QU'UNE CROIX PATTÉE ?

Ces croix sont d'abord des **symboles religieux**, elles peuvent recouvrir des fonctions assez variées. Ce sont, en premier lieu, des **repères dans le paysage** : proches de chemins, elles balisent un itinéraire ou indiquent un carrefour important.

Elles peuvent aussi servir à matérialiser une frontière entre deux fiefs, propriétés ou paroisses. Les croix servent parfois à commémorer un évènement, à témoigner d'une **reconnaissance** pour une guérison ou la préservation d'un village de la maladie ou de la guerre.

Elles peuvent encore célébrer une famille ou une corporation de métiers qui les faisaient éléver à ses frais. Enfin, elles indiquent, dans certains cas, des stations lors de processions religieuses, de pèlerinages ou d'enterrements.



>>> Croix pattée de Guiry-en-Vexin



>>> Croix Fromage d'Omerville

UNE FORME PARTICULIÈRE

Dans le Vexin français, les croix pattées désignent un ensemble homogène, caractéristique du petit patrimoine. Il s'agit de croix en pierre, taillées dans un seul bloc. Elles mesurent environ 1m à 1m50 en moyenne, la plus petite s'élevant à 60 cm de hauteur et la plus haute à 3m90.

Elles peuvent présenter des formes variées : un fût très court avec trois branches comme la **croix d'Orléans à Longuesse**, quatre branches de tailles égales comme la **Croix-Lançon à Saint-Gervais** ou encore un haut fût élancé comme la **croix Labathe à Courcelles-sur-Viosne**. Elles sont datées des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, voire peut-être pour les plus anciennes du XI^{ème} siècle.

Dans le Parc naturel régional du Vexin français, ces croix se trouvent souvent en bordure de voies, ou à la croisée de chemins, en plein champ ou encore au cœur des villages. Elles servaient très probablement de limites de fief, de bornage de juridictions ou de propriétés ecclésiastiques.

Les croix pattées aujourd'hui

Associée à un épis de blé, la croix pattée figure sur le logo du Parc naturel régional du Vexin français, depuis sa création en 1995. Elle représente un véritable **symbole de l'identité vexinoise**. Son image est également reprise dans les créations de certains artisans d'art ou dans les logos des producteurs locaux.

/Vie pratique & Agenda

>>> Carnet de l'état civil

NAISSANCES

Camille REVÉREAU

Née le 21 janvier 2021

Elia KELES

Née le 14 février 2021

Ophra Céleste ANDRE

Née le 16 mars 2021

Lucas POUQUET

Né le 19 mai 2021

Baptiste LE GALL D'HORNES

Né le 23 mai 2021

PACS

Charlène PICAULT et Guillaume POUQUET

Le 1^{er} mars 2021

Taïna OUDIN et Jean FRANÇOIS

Le 27 novembre 2021

DÉCÈS

Jean Hugues LE BALCH

Le 6 mars 2021

Patricia COUSIN née JAFFARD

Le 31 mai 2021

Micheline MOREAU née CAHAGNE

Le 26 novembre 2021

Agenda

• **Dimanches 10 et 24 avril 2022**

Elections présidentielles

• **Mardi 24 mai 2022**

Collecte des encombrants

• **Dimanches 12 et 19 juin 2022**

Elections législatives

• **Mardi 29 novembre 2022**

Collecte des encombrants

En raison de l'épidémie COVID 19 et du contexte sanitaire, le calendrier des animations et manifestations locales de l'année 2022 n'a pas pu être établi.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés via les outils de communication habituels ainsi que dans vos boîtes aux lettres.

>>> Numéros utiles



SERVICES et DÉPANNAGE

Syndicat des Eaux de la source St Romain (Wy)

① 01 34 67 47 46

Enedis - Service Dépannage

① 09 72 67 50 95

Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM)

① 01 34 66 18 40

TRANSDEV - Vexin

① 01 73 13 75 14

Vie Insertion Emploi

① 01 34 66 44 88

La Poste

① 36 31

Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise

① 08 10 25 95 10

Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

① 08 10 25 95 10

SANTÉ

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

① 36 46

Centre Hospitalier du Vexin (Magny-en-Vexin)

① 01 34 79 44 44

Croix Rouge (Délégation du Vexin)

① 01 30 39 88 49

Centre Anti-Poisons

① 01 40 05 48 48

URBANISME

Pôle Urbanisme

Communauté de Communes Vexin Centre (Vigny)

① 01 30 39 46 21

SÉCURITÉ

Brigade territoriale de gendarmerie de Vigny

① 01 34 67 89 89

VIE SCOLAIRE

Ecole maternelle - Cléry en Vexin

① 01 34 67 48 74

Ecole primaire - Arthies

① 01 34 67 22 25

Ecole primaire - Wy dit Joli Village

① 01 34 67 46 39

Collège Claude Monet - Magny en Vexin

① 01 34 67 04 67

Ecole Marie Thérèse - Magny en Vexin

① 01 34 67 11 73

Horaires mairie

Lundi, mardi : 9h-12h

Jeudi : 9h-12h / 17h-19h

Vendredi: 9h-12h

Tél.: 01 34 67 42 38

Mail: commune-de-clery@wanadoo.fr

Site web: www.clery-en-vexin.fr

 Page Facebook: Mairie de Cléry-en-Vexin

Monsieur le maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous.

